



APPEL A MANIFESTATION D'INTERÊT (AMI)

MISE A DISPOSITION D'EMPLACEMENTS POUR L'IMPLANTATION
DE PANNEAUX PUBLICITAIRES

REGLEMENT DE LA PROCEDURE

Bouguenais

Nantes

Rezé

Saint-Herblain

Saint-Nazaire

SOMMAIRE

1. Identification de la personne publique	3
2. Contexte	3
3. Objet de l'AMI	3
4. Description des lots	3
5. Conditions contractuelles	4
6. Critères de sélection	4
7. Déroulement de la procédure	4
7-1 Principe général.....	4
7.2- Modalités de remise du dossier de candidature	5
7-3 Dépôt du dossier de candidature.....	5
7-4 Calendrier de l'AMI.....	5
8. Indemnisation des candidats évincés	5
9. Renseignements généraux.....	6
10. Annexes.....	6

1. Identification de la personne publique

Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire (GPMNSN)

Etablissement Public de l'Etat, dont le siège social se situe 18 quai Ernest Renaud – BP 18609 - 44186 Nantes Cedex 4

2. Contexte

Le GPMNSN est le premier port de la façade Atlantique française avec près de 30 Mt de tonnes de marchandises manutentionnées en 2022. Il se positionne comme un des principaux piliers économiques du territoire en termes d'emplois, avec près de 25 300 emplois induits en lien avec ses activités industrialo-portuaires. Il est également gestionnaire d'un domaine de 2 700 hectares répartis sur 22 communes le long de l'estuaire de la Loire. Il est notamment gestionnaire d'espaces fonciers en secteur urbain, qu'il a l'obligation de valoriser au titre des missions qui lui sont confiées par la loi et par son projet stratégique. A ce titre, il a attribué en 2019 des conventions d'occupation temporaire à des sociétés spécialisées dans l'affichage publicitaire pour l'implantation et l'exploitation de panneaux publicitaires répartis en quatre lots dans les communes de Bouguenais, Nantes, Rezé, Saint-Herblain et Saint-Nazaire, dont la date d'échéance est le 31 décembre 2023. Ces lots sont remis en concurrence par le biais du présent appel à manifestation d'intérêt (AMI) en vue d'être réattribués au-delà de cette date.

3. Objet de l'AMI

Le présent appel à manifestation d'intérêt a pour objet l'attribution de conventions d'occupation temporaire du Domaine Public Portuaire pour l'implantation et l'exploitation de panneaux publicitaires à compter du 1^{er} janvier 2024 pour une durée de six ans sur des parcelles du domaine public portuaire sis sur les communes de Nantes, Bouguenais, Saint-Herblain, Rezé et Saint-Nazaire. Il s'adresse aux différentes sociétés spécialisées dans l'affichage publicitaire : enseignes internationales, nationales ou régionales. Ces emplacements font l'objet de quatre (4) lots indivisibles, décrits ci-après.

4. Description des lots

Le Grand Port Maritime propose quatre lots distincts répartis comme suit :

- lot n° 1 : comporte 4 emplacements sur les communes de Bouguenais, Nantes, Rezé
- lot n° 2 : comporte 4 emplacements sur les communes de Bouguenais et Saint-Herblain
- lot n° 3 : comporte 5 emplacements sur la commune de Saint-Nazaire
- lot n° 4 : comporte 4 emplacements sur la commune de Saint-Nazaire

Ils sont composés d'un ensemble d'emplacements publicitaires sensiblement équivalents en nombre et situés dans des périmètres géographiquement homogènes, tels que figurés sur les documents de présentation des emplacements (photos et cartographie) en annexe. L'implantation des panneaux à l'issue du présent AMI se fera à l'emplacement exact des panneaux existants. Concernant les emplacements à créer (communes de Bouguenais et Saint-Nazaire dans les lots 1, 2 et 4), leur situation est estimée et donnée à titre indicatif dans la présente consultation. Leur situation définitive sera validée ultérieurement, après que les candidats retenus à l'issue du présent AMI auront reçu les autorisations administratives des communes concernées et validé les conditions techniques de raccordement au réseau électrique.

Les candidats s'assureront de la conformité des emplacements qu'ils occuperont avec la réglementation en vigueur. Chaque candidat peut déposer une offre pour un ou plusieurs lots.

Aucune variante n'est admise.

5. Conditions contractuelles

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), le présent AMI est régi par les principes suivants :

- principe d'impartialité ;
- principe de transparence ;
- principe de publicité.

A l'issue du présent AMI, le ou les candidats sélectionnés et le GPMNSN, devront conclure, au plus tard le 30 novembre 2023, une Convention d'Occupation Temporaire (COT). Passé cette date, et en l'absence d'accord sur une convention mentionnée ci avant, le GPMNSN pourra déclarer cet AMI sans suite.

6. Critères de sélection

Seuls seront ouverts les plis qui seront reçus au plus tard à la date et à l'heure limite de remise des offres, soit le **vendredi 29 septembre 2023 à 12h.**

Le choix du candidat sera effectué sur la base d'un dossier complet, déposé par une entreprise répondant aux attendus de l'AMI, en fonction des critères de sélection suivants :

- le prix proposé ;
- les garanties apportées par les candidats sur leurs capacités à assurer leurs obligations d'entretien des installations, de remise en état du domaine à l'échéance du titre, de déplacement des panneaux sous certaines conditions définies (voir convention d'occupation ci-jointe) et de paiement des redevances domaniales. Une garantie bancaire pourra être demandée ;
- la qualité d'esthétisme des panneaux installés (toute suggestion concernant différent support sera analysée).

Le GPMNSN se laisse la possibilité de sélectionner le candidat sans négociation. Toutefois, le GPMNSN se réserve également le droit d'engager une phase de négociation avec le ou les candidats les mieux positionnés à l'issue de l'analyse des offres initiales.

Le GPMNSN se réserve le droit de ne pas retenir pour la suite de la procédure les candidats dont les dossiers de candidature remis seraient incomplets ou ceux ne répondant pas suffisamment aux critères susvisés.

Le GPMNSN se réserve également le droit de mettre un terme à la procédure pour un motif d'intérêt général.

7. Déroulement de la procédure

7-1 Principe général

Cet AMI est une procédure prévue dans le cadre des dispositions de l'article L2122-1-1 du CG3P.
Cette procédure n'est pas soumise au Code de la commande publique

Pour une information la plus large possible des candidats potentiels, il a été procédé à une publication d'un avis de publicité sur le site internet du GPMNSN, ainsi que par voie de presse.

7.2- Modalités de remise du dossier de candidature

Les offres devront comporter **deux parties** :

Partie 1 - présentation du candidat :

- lettre officielle de candidature ;
- présentation de l'entreprise ;
- chiffre d'affaires annuel, extrait kbis datant de moins de trois mois ;
- présentation des compétences du candidat et de ses références pour des prestations similaires et récentes.

Partie 2 : présentation du projet :

- présentation générale du projet d'implantation des panneaux : taille, fixe / mobile, simple face/double face ;
- redevance annuelle hors taxe proposée par lot indivisible.

7-3 -Dépôt du dossier de candidature

Les candidatures devront être remises au plus tard à la date indiquée dans l'article 6 du présent règlement de procédure au format électronique et/ou papier.

Les candidats transmettront leurs dossiers de candidatures :

- Au format électronique aux adresses suivantes : gdom@nantes.port.fr et jb.peres.lab@nantes.port.fr

ET

- Au format papier sous pli cacheté portant les mentions :

"Dossier de candidature pour Appel à Manifestation d'Intérêt, Panneaux publicitaires 2023, NE PAS OUVRIR"

Ce pli devra être remis :

- soit en main propre à l'accueil du Grand Port Maritime Nantes St Nazaire contre un récépissé ou,
- s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, à l'adresse suivante :

GRAND PORT MARITIME DE NANTES SANT-NAZAIRE
Monsieur le Président du Directoire
18 Quai Ernest Renaud
44186 Nantes CEDEX 4

Les dossiers de candidatures au format électronique et au format papier qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites indiquées ci-dessus ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus.

7-4 Calendrier de l'AMI

01/09/2023 : avis de publicité de l'AMI sur le site Internet du Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire

29/09/2023 : date limite de dépôt des dossiers de candidatures

20/10/2023 : choix du candidat par le GPMNSN

Le calendrier est communiqué à titre indicatif et pourra faire l'objet de modification par le GPMNSN.

8. Indemnisation des candidats évincés

Aucune indemnité ne sera versée par le GPMNSN aux candidats évincés à l'issue de l'analyse des candidatures.

9. Renseignements généraux

Les renseignements techniques et commerciaux relatifs à la consultation peuvent être obtenus au : Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire

Correspondant : Jean-Baptiste PERES-LABOURDETTE - Tél. : 02-40-44-71-17/ Courriel : jb.peres.lab@nantes.port.fr

10. Annexes

Sont jointes au présent règlement les pièces suivantes :

- annexe 1 : présentation des emplacements (photos et cartographies) des lots 1, 2, 3 et 4
- annexe 2 : modèle de convention d'occupation temporaire (communiqué à titre d'exemple, document à ne pas compléter en réponse à la présente consultation par les candidats)
- annexe 3 : conditions générales de mise à disposition des terrains du domaine public du Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire.

**Grand Port Maritime de
Nantes Saint-Nazaire**
Direction du Développement
Service Gestion du Domaine



Panneaux publicitaires

Lot n°1

Secteur nantais
(Nantes, Bouguenais, Rezé)

Présentation des emplacements (photos et cartographie)

N° 1-1- Nantes, rue des Usines



Type : panneau 8 m² double-face déroulant

Coordonnées géographiques : 47°11'40.6"N 1°36'41.4"W



N° 1-2- Rezé, rue de la Californie / Sinbpla



Type : panneau 8 m² double-face déroulant

Coordonnées géographiques : 47°11'23.9"N 1°35'10.5"W



N° 1-3- Bouguenais, Route Pornic (D723) nord, rond-point de la Loire (sud KFC)



Panneau à créer – photomontage (document d'illustration, non contractuel)



N° 1-4- Bouguenais, Route Pornic (D723) nord, rond-point de la Pierre (face Sogebras)

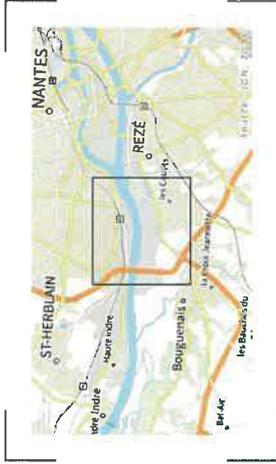


Panneau à créer- photomontage (document d'illustration, non contractuel)



APPEL À MANIFESTATION
D'INTÉRÊT

PANNEAUX PUBLICITAIRES
LOT N° 1

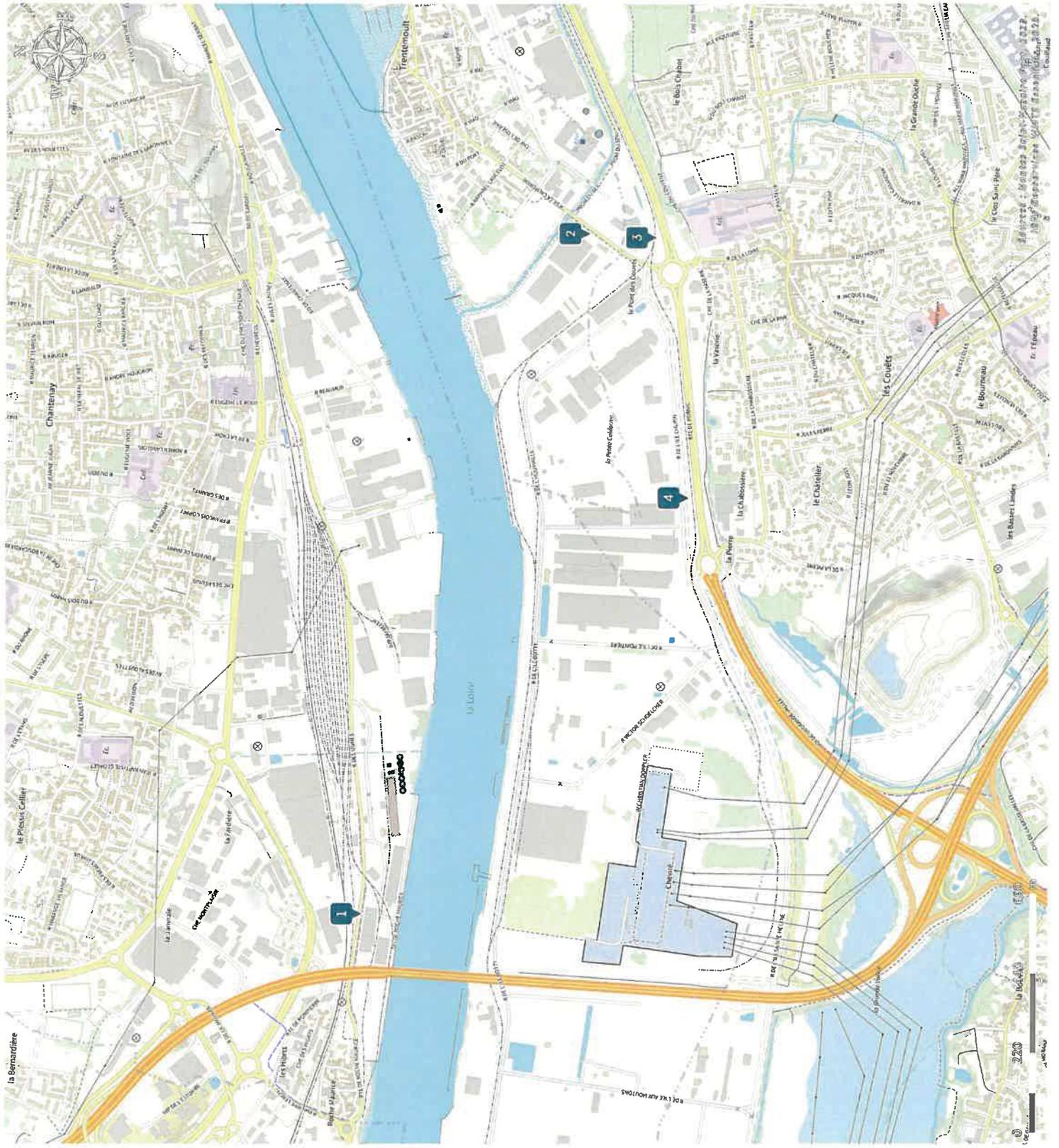


SECTEUR : NANTES, QUAI DE
ROCHE-AURICE / BOUGUENAIS,
Z.A DE CHEVIRE AMONT

POSITION : 1°35'56"O 47°11'28"N

OCCUPATION

 PANNEAU PUBLICITAIRE



ÉDITION : SERVICE GDOM, LE 26/04/2023

VERSION : 1

ÉCHELLE : 1:10 000

SYSTÈME DE COORDONNÉES : RGF 1993 CC47



**Grand Port Maritime de
Nantes Saint-Nazaire**
Direction du Développement
Service Gestion du Domaine



Panneaux publicitaires

Lot n°2

Secteur nantais
(Bouguenais, Saint-Herblain)

Présentation des emplacements (photos et cartographie)

N° 2-1- Saint-Herblain, quai Emile Cormerais, voie SNCF



Type : panneau 8 m² simple-face déroulant

Coordonnées géographiques : 47°11'41.2"N 1°37'33.0"W

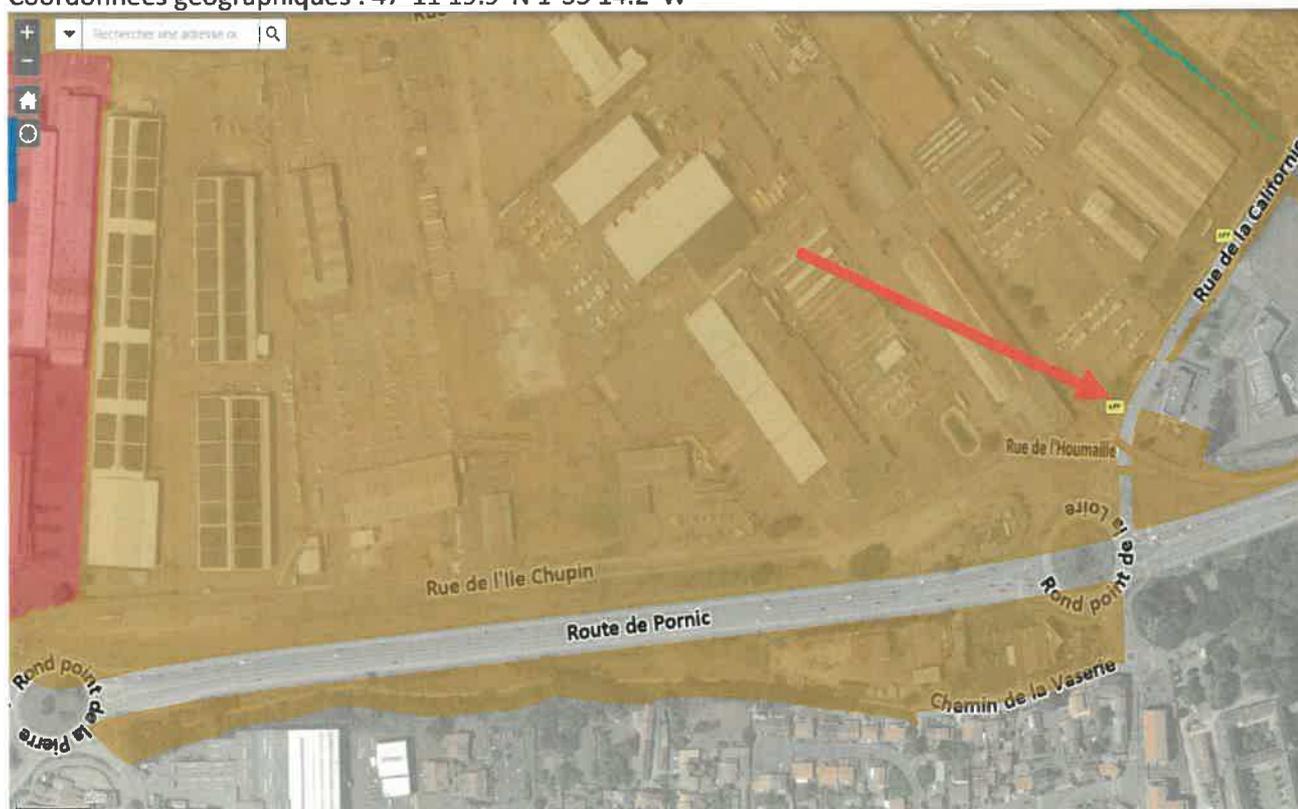


N° 2-2- Bouguenais, rue de la Californie / rue de l'Houmaille



Type : panneau 8 m² double-face déroulant

Coordonnées géographiques : 47°11'19.9"N 1°35'14.2"W



N° 2-3- Bouguenais, route Pornic (D723) sud / rond-point Loire (face Sobreda)



Type : panneau à créer – photomontage (document d'illustration, non contractuel)



N° 2-4- Route Pornic (D723) nord / rond-point Loire (ouest Mc Donald's)



Panneau à créer – photomontage (document d'illustration, non contractuel)

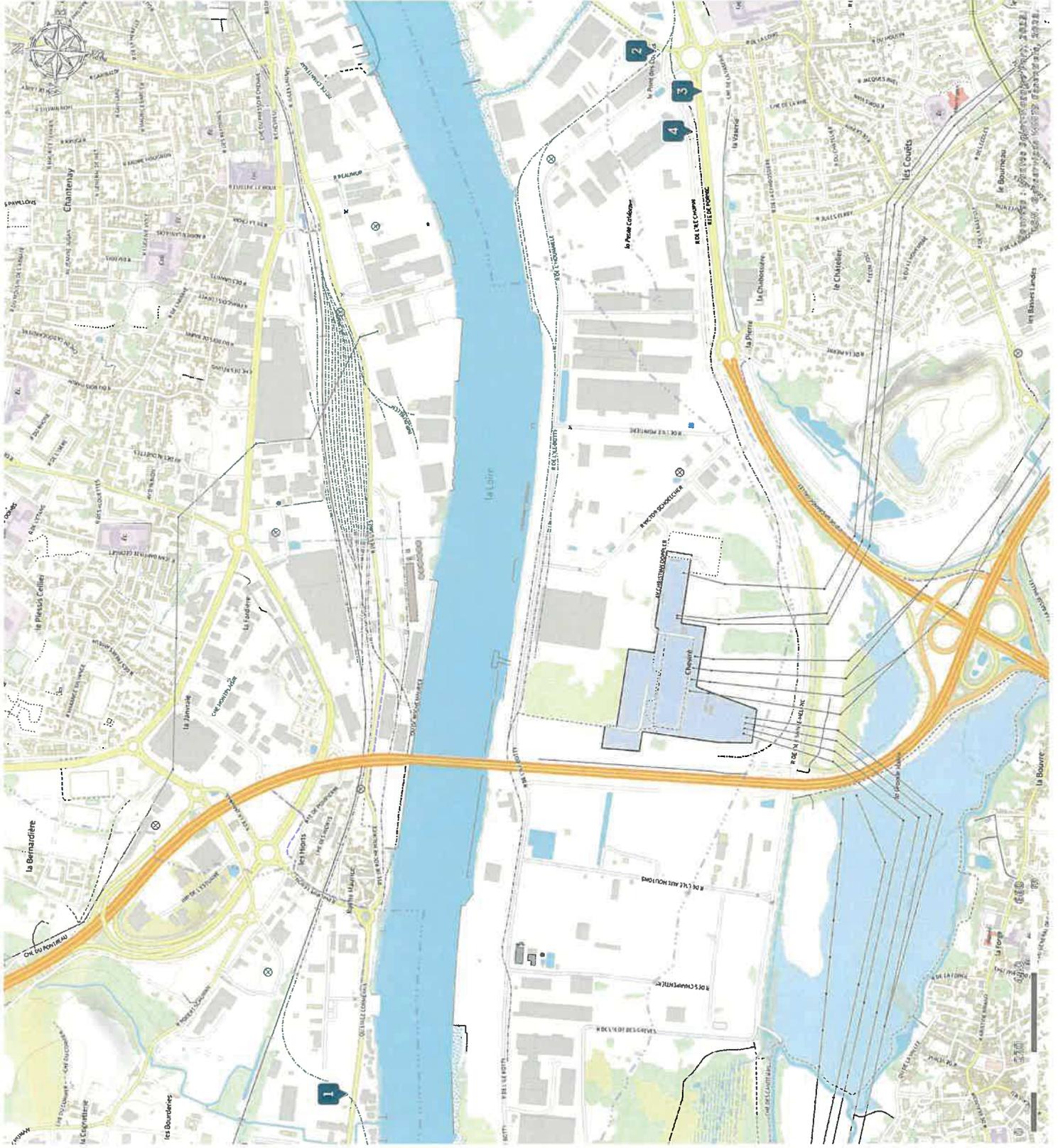


APPEL À MANIFESTATION
D'INTÉRÊT

PANNEAUX PUBLICITAIRES
LOT N° 2



SECTEUR : SAINT-HERBLAIN, QUAI
É. CORMENAIS / BOUGUENAIS,
ROUTE DE PORNIC



OCCUPATION



PANNEAU PUBLICITAIRE

ÉDITION : SERVICE GDOM, LE 26/04/2023

VERSION : 1

ÉCHELLE : 1:10 000

SYSTÈME DE COORDONNÉES : RGF 1993 CC47



**Grand Port Maritime de
Nantes Saint-Nazaire**
Direction du développement
Service Gestion du Domaine



Panneaux publicitaires

Lot n°3

Saint-Nazaire

Présentation des emplacements (photos et cartographie)

N° 3-1- Boulevard Paul Leforme (entre AS 24 et silo MTTM)



Type : panneau double-face fixe

Coordonnées géographiques : 47°16'52.6"N 2°12'07.5"W

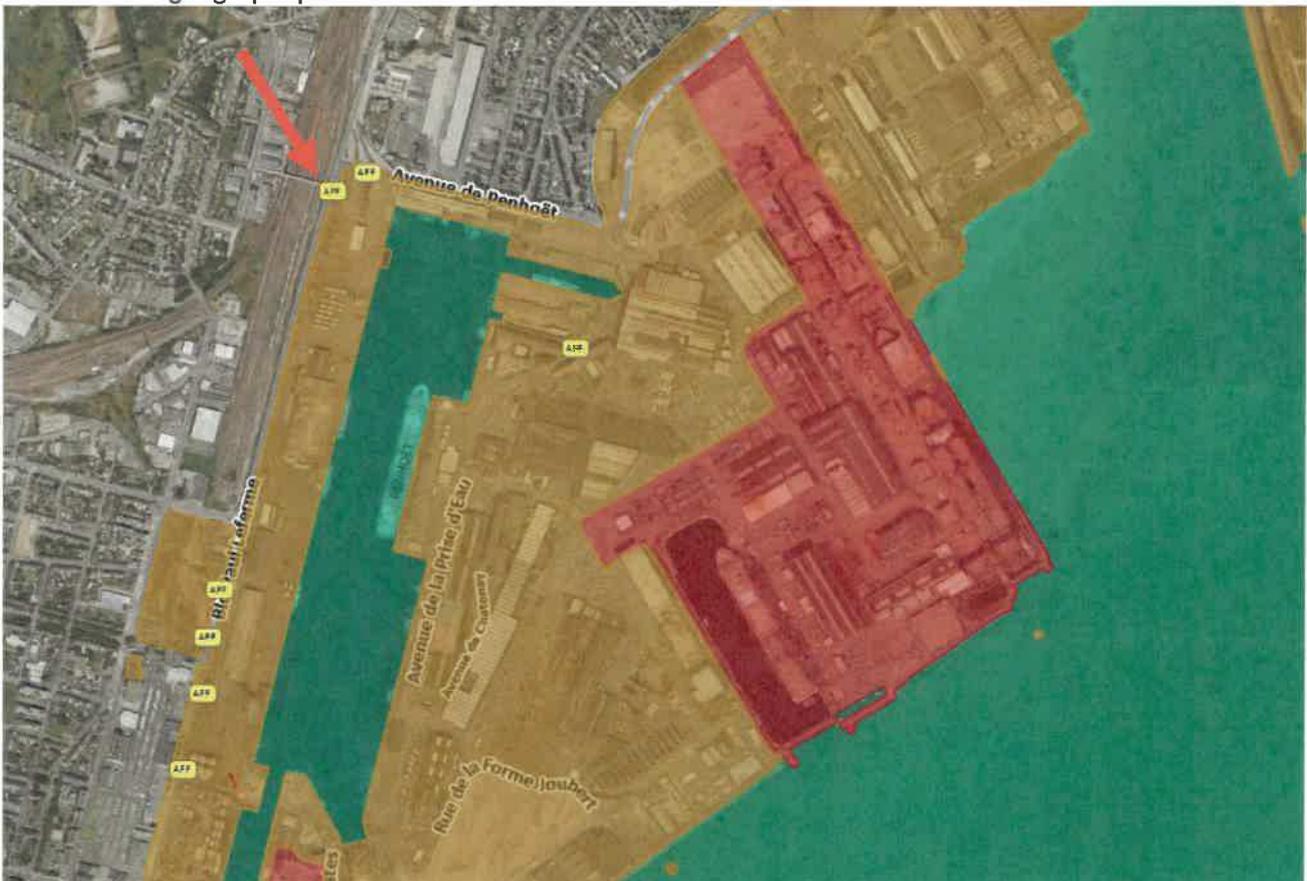


N° 3-2- Boulevard Paul Leferme (angle passerelle derrière Mécasoud)



Type : panneau double-face fixe

Coordonnées géographiques : 47°17'24.2"N 2°11'58.8"W



N° 3-3- Avenue de Penhoët (quai Charbonniers, entrée Mécasoud)



Type : panneau double-face 8 m² déroulant

Coordonnées géographiques : 47°17'25.5"N 2°11'55.8"W

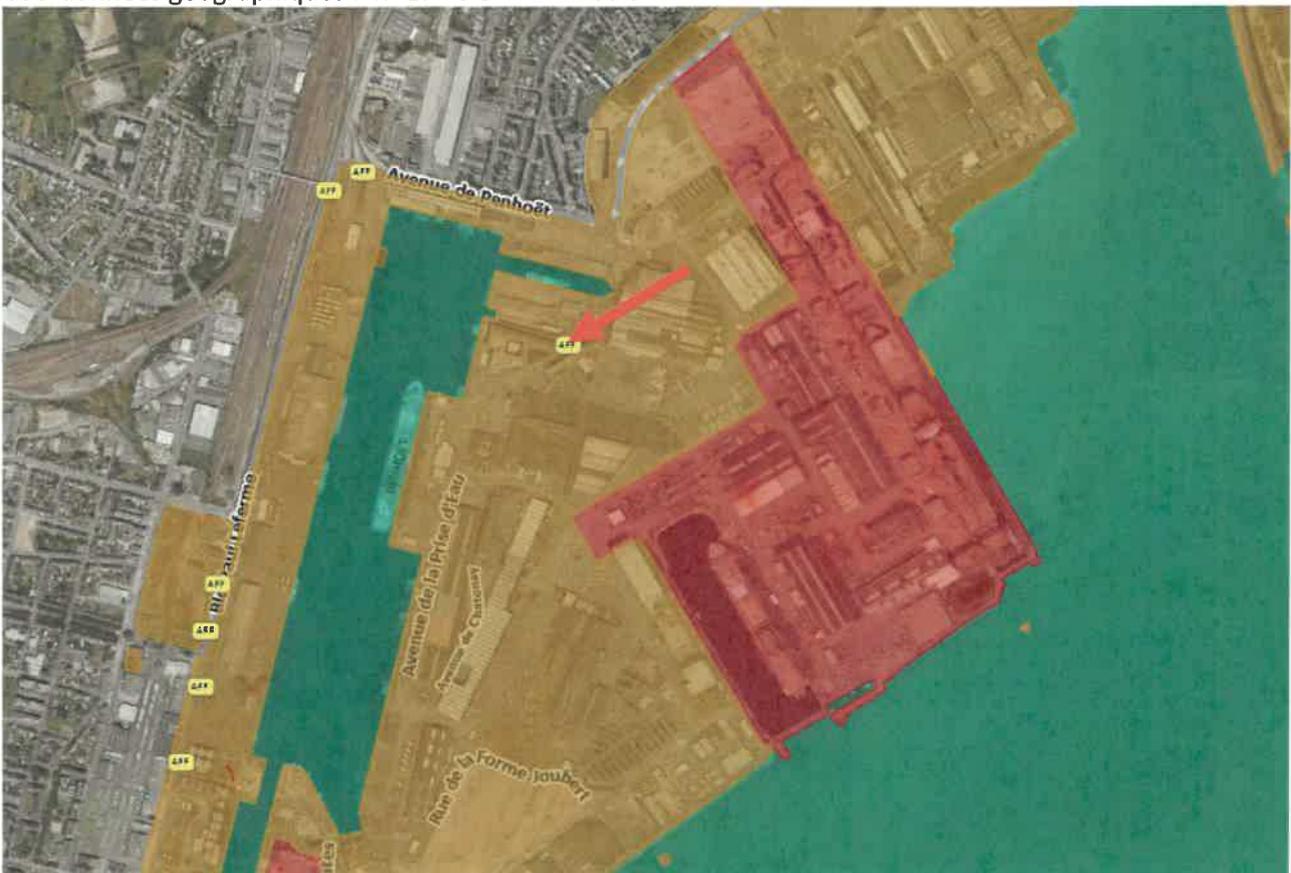


N° 3-4- Avenue Bourdelles (pointe parking Chantiers de l'Atlantique)



Type : panneau double-face fixe

Coordonnées géographiques : 47°17'15.5"N 2°11'35.9"W

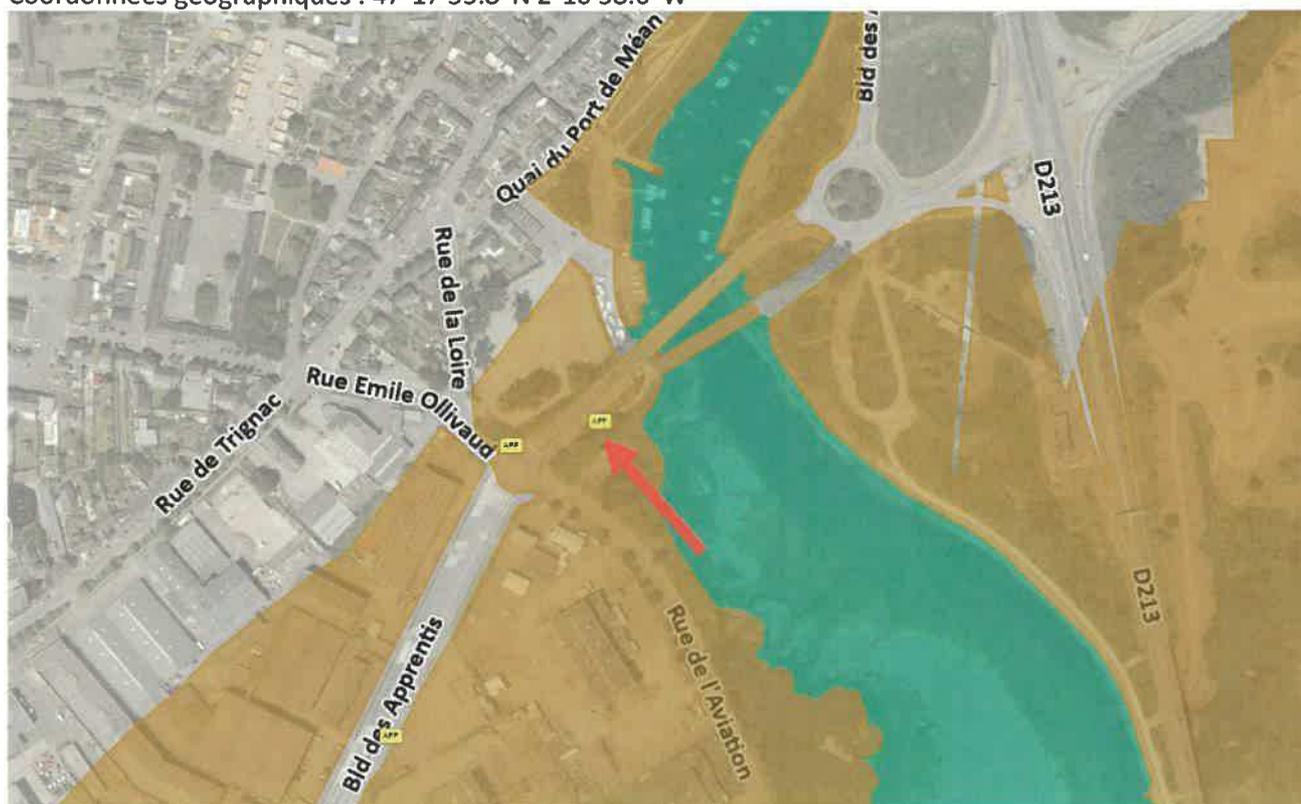


N° 3-5- Rond-point du Brivet



Type : panneau double-face 8 m² déroulant

Coordonnées géographiques : 47°17'53.8"N 2°10'58.6"W



Panneaux publicitaires

Lot n°4

Saint-Nazaire

Présentation des emplacements (photos et cartographie)

N° 4-1- Boulevard Paul Leferme (angle avenue du Perthuis)



Type : panneau double-face 8 m² déroulant

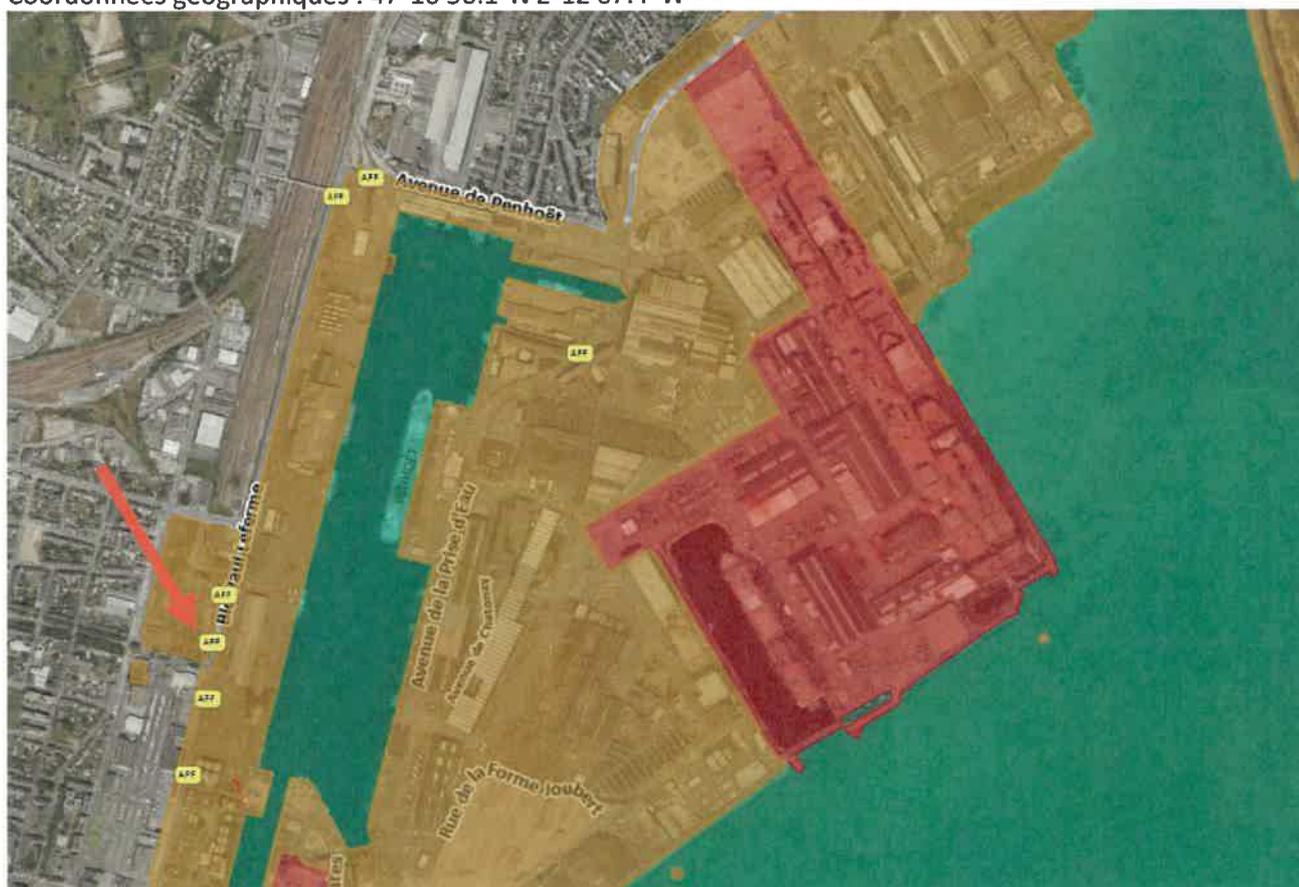
Coordonnées géographiques : 47°16'47.8"N 2°12'08.8"W



N° 4-2- Boulevard Paul Leferme (angle boulevard de l'Europe)



Type : panneau double-face 8 m² déroulant
Coordonnées géographiques : 47°16'56.1"N 2°12'07.4"W



N° 4-3- Boulevard Paul Leferme (SDEL Navis / SCI Nivardière)



Type : panneau double-face fixe

Coordonnées géographiques : 47°16'59.1"N 2°12'06.6"W



N° 4-4- Boulevard des Apprentis (parking Mecasoud)



Type : panneau à créer – photomontage (document d'illustration non contractuel)



APPEL À MANIFESTATION
D'INTÉRÊT

PANNEAUX PUBLICITAIRES
LOT N° 4



SECTEUR : SAINT-NAZAIRE.
LE PORT POSITION : 2 11° 37' 0 47" 17" W

OCCUPATION
PANNEAU PUBLICITAIRE



ÉDITION : SERVICE GDOM, LE 26/04/2023

VERSION : 1

ÉCHELLE : 1:10 000

SYSTÈME DE COORDONNÉES : RGF 1993 CC47



Document communiqué en vertu de la Loi n° 178 du 17 janvier 1978
relative à l'accès à l'information.